

# ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES À L'OFFICE SPÉCIAL DE PUBLICITÉ

**Département SPJO**

CS 30018, 92523 Neuilly-sur-Seine Cedex

Tél. : 01-49-04-01-72 ou 01-49-04-02-15 – Télécopie : 01-43-33-32-26

(L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

## CONCESSIONS DIVERSES

N° 18159

PRÉFECTURE DE L'ALLIER

**Demande d'un permis exclusif de recherches de mines de lithium, étain, tantale, niobium tungstène, béryllium et substances connexes dit « Permis de Beauvoir »**

### AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

Par pétition du 12 décembre 2013, la société IMERYS CERAMICS FRANCE, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 154, rue de l'Université, à Paris (75007), a sollicité l'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines de lithium, étain, tantale, niobium tungstène, béryllium et substances connexes dit « Permis de Beauvoir », d'une superficie de 12,17 km<sup>2</sup>, portant sur parties des territoires des départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme, pour une durée de cinq ans.

Le périmètre sollicité est un polygone dont les coordonnées des sommets A, B, C, D, E, F, G et H sont les suivantes dans le système de référence légal RGF 93 (Lambert 93) :

SOMMETS	LONGITUDE	LATITUDE
A	2° 58' 05" E	46° 11' 54" N
B	2° 59' 29" E	46° 11' 40" N
C	2° 59' 27" E	46° 11' 17" N
D	2° 57' 57" E	46° 09' 47" N
E	2° 56' 38" E	46° 09' 05" N
F	2° 55' 36" E	46° 10' 08" N
G	2° 56' 53" E	46° 11' 04" N
H	2° 57' 40" E	46° 11' 12" N

En application de l'article 18 du décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain, cette demande de permis est soumise à une mise en concurrence d'une durée de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française.

La demande et les documents cartographiques s'y rapportant sont consultables dans ce délai, aux jours et heures d'ouverture au public (sauf les jours fériés) :

- au ministère du redressement productif, direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, direction de l'eau et de la biodiversité, sous-direction de la protection et de la gestion des ressources en eau et minérales, Arche de La Défense, paroi Sud, 92055 La Défense Cedex ;
- à la préfecture du département de l'Allier, direction de la réglementation et des libertés publiques et des étrangers, bureau des procédures d'intérêt public, 2, rue Michel-de-l'Hospital, 03016 Moulins Cedex ;
- à la préfecture du département du Puy-de-Dôme, direction des collectivités territoriales et de l'environnement, bureau de l'environnement, 18, boulevard Desaix, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 01.

Les éventuelles demandes en concurrence sont à adresser, par lettre recommandée avec accusé de réception, au ministère à l'adresse susvisée, dans un délai de trente jours à compter de la date du présent *Journal officiel*. Elles seront présentées dans les formes prévues par le décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain et par l'arrêté ministériel du 28 juillet 1995 fixant les conditions selon lesquelles sont établies les demandes portant sur les titres miniers et leurs annexes.